

# **COMMUNE DE LIEU-SAINT-AMAND**

## **PROCES-VERBAL DE LA REUNION** **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2021**

L'an deux mil vingt et un, le dix juin à dix sept heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 3 juin, s'est réuni à la salle Fourmentraux, sous la présidence de M. Jean-Michel DENHEZ, Maire.

**Etaient présents** : Jean-Michel DENHEZ, Stéphane MER, Catherine KASPRZYK, Hervé DENHEZ, Chantal HAZARD, Sébastien WALLET, Gilbert MERIAUX, Isabelle DUBUS, Ludivine TISON (Arrivée à 19 h 15), Jean-Paul PETIT, Hervé DANGREAU, Jérôme AVONTS, Karine DESON.

**Procuration** : Sandrine RAOUT à Jean-Michel DENHEZ  
Isabelle MILLET à Jérôme AVONTS

**Membres absents** : Sandrine RAOUT, Isabelle MILLET

Karine DESON est nommée secrétaire de séance.

---

Le compte rendu de la dernière réunion est adopté à l'unanimité.

Votants : 14	Exprimés : 14	
Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0

### **URBANISME**

#### **DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER**

☞ Madame SAUVAGE LEHUT Edith de Lieu Saint Amand à Madame MAURICE Faustine de Emerchicourt - 8 avenue de Bouchain - Parcelle A 1 150 - 484 m2

☞ Monsieur et Madame BRILLON Laurent de Lieu Saint Amand à Monsieur et Madame BEAUDUIN Davy de Douchy-Les-Mines - 20 rue Pasteur - Parcelles A 327, 328, 329 - 1 622 m2 (le propriétaire s'engage à nous rétrocéder la parcelle A 327 pour nos futurs projets).

☞ Consorts PARUITTE de Flines lez Raches à Monsieur DEVEMY Rodrigue de Denain - 14 avenue de Bouchain - Parcelle A 1 135 - 316 m2

☞ S.C.I. LEGER BRABANT de Estrun par adjudication - 5-7 avenue de Bouchain - Parcelle A 697 et 1162 - 184 m<sup>2</sup>

La commune ne fait pas valoir son droit de préemption.

Votants : 14	Exprimés : 14
Pour : 14	Contre : 0      Abstention : 0

Cependant, Monsieur BEAUDUIN s'est engagé à nous revendre la parcelle A 327 pour un futur projet communal.

## FINANCES

### MARCHES PUBLICS

- Le marché pour repas cantine et centre de loisirs venant à expiration le 31 août, a été relancé. Les réponses sont attendus pour début juillet. Etant donné qu'il n'y aura sans doute pas de réunion de conseil municipal pendant la période estivale, le Maire attribuera le marché au vu de l'analyse qui sera faite.

Votants : 14	Exprimés : 14
Pour : 14	Contre : 0      Abstention : 0

### SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

- Il est rappelé que les subventions 2020 avaient été versées alors que les associations ont été à l'arrêt pendant la crise sanitaire. Après examen des dossiers de demande de subventions, le conseil a constaté qu'aucune association n'est en danger financièrement et que certaines associations ont même des soldes très importants. Le conseil décide donc de ne pas verser la subvention 2021 mais de faire un point au cours du 2<sup>ème</sup> semestre avec les associations qui seraient en difficulté et notamment celle qui assure le paiement des éducateurs sportifs.

Votants : 14	Exprimés : 14
Pour : 14	Contre : 0      Abstention : 0

- Le conseil décide l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 400€ à l'association « solidarité partage » pour l'animation et les collations de l'inauguration du marché.

Votants : 14	Exprimés : 14	
Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0

## TRAVAUX

### INFORMATIONS

- **Rue de la grenouille** : Le tapis d'enrobés est terminé ce jour, les travaux de voirie sont terminés mais l'accès à la ruelle des pruniers et le piétonnier seront faits en septembre.
- **Maison des associations** : En ce qui concerne la partie extension, la maçonnerie est presque terminée. La charpente a été livrée et doit être posée la semaine prochaine.  
Quant à l'intérieur du bâtiment existant, la chape au rez de chaussée- est faite. Les arrivées d'eau , les évacuations et les gaines pour le chauffage sont posées. Le planning est quasiment pour l'instant respecté malgré les problèmes de livraison du matériel. En effet, tous les corps de métiers sont concernés par les délais de livraison allongés à cause de la crise sanitaire. Heureusement, certaines entreprises ont anticipé.
- **Maison Delloye** : Depuis un mois, les travaux s'accélèrent. La commission de sécurité doit bientôt passer et une réservation est faite pour le dernier week end de juin. La société fera visiter le site au conseil municipal avant l'ouverture.

## ENVIRONNEMENT

- **Installation de cuves de récupération d'eau** : Le conseil décide d'installer des cuves au niveau du local du cimetière. Ces cuves peuvent être subventionnées par la C.A.P.H. (50%). Elles seraient posées lors des travaux de réfection de la toiture du local. Ces travaux avaient été votés lors d'une précédente réunion.

## SANTE

- **Défibrillateur à l'école** : Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, il est obligatoire de mettre un défibrillateur dans les écoles. Le conseil décide de l'acheter à la société défibril qui assure déjà la maintenance de nos appareils. Le coût est de 1 729.80€ TTC. L'emplacement sera revu avec le directeur d'école.

Votants : 14	Exprimés : 14	
Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0

- **Courrier facultés de médecine** : Comme cela avait été dit lors de la dernière réunion, un courrier a été envoyé à 4 facultés de médecine. Les courriers sont partis début mai mais à ce jour, nous n'avons aucune réponse.
- **Cabine de téléconsultation** : Suite à l'annonce SOS village sur TF1, la société TEXAN a pris contact avec la commune pour une mise à disposition de cabine de téléconsultation. Six élus sont allés à Armentières et ont pu tester cette cabine. La commission étudiera le projet, mettra en évidence les avantages et les inconvénients afin que le conseil puisse revoir la proposition lors d'une prochaine réunion.

## FESTIVITES

### MANIFESTATIONS A VENIR :

- **13 juillet** : Le rassemblement se fera sous la halle couverte et la distribution des lampions et le maquillage seront assurés par les animateurs de l'accueil de loisirs. Après la retraite aux flambeaux, le feu d'artifice se fera au stade municipal.
- **14 juillet** : Un défilé démarrera à 11 h de la résidence de l'orée du bois avec la participation de l'harmonie. Après le dépôt de gerbe au monument aux morts, nous pourrons cette année refaire notre traditionnel vin d'honneur à la mairie.
- **Fête communale de septembre** : Elle devrait se dérouler normalement avec l'organisation de la brocante, de la fête foraine, de la course cycliste. Des tours de poney se feront également le dimanche après-midi par la calèche avesnoise et l'harmonie assurera également son concert avec une restauration à 18 h 30.
- **Fête du pavé** : Elle a été annulée à cause de la crise sanitaire mais le conseil décide de la reporter en septembre et d'accepter la proposition de nath'évènement d'un montant de 1 400€ TTC pour la prestation d'une danseuse, d'un pianiste chateur et d'un chanteur claquettiste de 11 h 30 à 13 h 30.

## MARCHE :

- Le marché a eu du succès mais malgré les nombreux retours positifs, les administrés ont fortement regretté l'absence de primeur. Le problème a donc été vu avec Faim gourmet qui a assuré qu'il ferait un étalage lors du prochain marché avec une grande variété de fruits et légumes.  
La commission travaille toujours pour trouver une friterie et un poissonnier. La réponse d'une mercerie est également attendue.

## CIRQUE :

- Un cirque sera sur la place du 25 juillet au 2 août. Il fera trois représentations : le mercredi 28/07 à 18 h, le samedi 31 juillet à 16 h et le dimanche 1<sup>er</sup> août à 16 h. Les enfants de l'accueil de loisirs auront également une séance le 30 juillet.

## CULTURE

- Les manifestations ayant été reportées à plusieurs reprises à cause de la crise sanitaire, la commission s'est réunie en comité restreint et a décidé d'organiser deux weekend culturels en octobre ;  
Le 2 octobre : spectacle « le con est arrivé »  
Le 3 octobre : Concert de gospel  
Le 9 octobre : Théâtre  
Le 10 octobre : One men chow

Le voyage à Paris a été annulé mais la commission envisage de faire une visite du marché de Noël d'Arras en décembre.

## JEUNESSE

- **Voyage ado** : Le voyage retenu lors de la dernière réunion était le séjour à Paris du 19 au 23 juillet. 31 jeunes sont inscrits et une réunion d'information avec les parents est prévue le 12 juillet.
- **Accueil de loisirs** : L'accueil est prévu à 4 endroits différents pour éviter le brassage d'enfants. Des sorties et des activités (piscine, fleury, poney, cirque...) ont été ajoutées au planning initial afin que les enfants puissent bénéficier d'un centre de qualité. A ce jour, nous avons environ 86 enfants avec un groupe important qui est celui des 6-8 ans.

- **Intégration de deux jeunes dans la commission** : Deux adolescentes ont intégré la commission et nous ont déjà aidé à choisir le voyage des jeunes qui aura lieu le 25 août au parc astérix. Marie et Lola seront le porte-parole des jeunes dans la commission.

## **COMMISSION SCOLAIRE**

- **Remise de prix** : Elle se fera le 25 juin matin sous le préau des maternelles. Il n'y aura bien évidemment pas de fête. Comme les années précédentes, les CM2 recevront une calculatrice et les CE1 un dictionnaire. Les livres choisis par les enseignants qui sont remis aux enfants sont également financés par la commune.
- **Permis internet** : Un gendarme est intervenu pour alerter les enfants sur les dangers d'internet et faire passer des tests aux enfants. Tous les élèves ont passé l'épreuve avec succès et ont donc reçu un diplôme. Une collation a été offerte par la commune.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- **Demande d'autorisation de passage** : Un habitant de la rue du croquet sollicite une autorisation de passage dans le parc situé résidence de l'orée du bois afin de pouvoir rentrer son camping-car. Après en avoir délibéré, le conseil donne un avis défavorable à cette demande car le parc n'est pas conçu pour le passage de véhicule et des arbres doivent y être plantés prochainement.
- **Futur achat terrain** : Le Conseil Municipal décide de se porter acquéreur de la parcelle A 523 de 39 a 15 ca pour notre projet de changement de stade municipal. Cette parcelle appartient à Monsieur Philippe SENECHAL. Le prix est de 10€ le m<sup>2</sup>. Les frais de notaire et le coût de l'indemnité d'éviction de 1.50€ le m<sup>2</sup> seraient pris en charge par la commune. L'indemnité d'éviction sera versée à Monsieur Olivier ROBAIL.  
Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette acquisition.
- **Licence débit de boissons** : Le conseil municipal décide de céder à la S.A.R.L. Resort Exploitation 130 rue Racine à Tourcoing la licence de débit de boissons qui avait été achetée en 2017 suite à la fermeture du « pavé de Lieu ». Le prix est de 2 000€. Cette licence servira pour l'exploitation de la salle de restauration qui doit ouvrir bientôt dans le « logis » de la ferme Delloye.

Votants : 15	Exprimés : 15	
Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0

- **Commission locale d'évaluation des transferts de charges de la CAPH :**

Après avoir étudié le rapport rendu par la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges de la CAPH lors de sa séance en date du 22 avril 2021

Le Conseil Municipal approuve les décisions de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges

- Evaluation des restitutions de transferts de charges relatifs aux ordures ménagères antérieurement déduit de l'attribution de compensation de certaines communes.
- Evaluation des restitutions de transferts de charges relatifs à la compétence transport public de voyageurs antérieurement déduit de l'attribution de compensation de certaines communes.
- Evaluation des transferts de charges relatifs aux compétences eau, assainissement et eaux pluviales

Votants : 15	Exprimés : 15	
Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0